

ORDONNANCE DE POLICE
FERMETURE DE LA ROUTE DU FAGNOU

Le Collège communal,

- Vu la demande de la Société DGsport relative à l'organisation d'une course "accélération-demo" dans le cadres des Bikers'Classics au Circuit de Spa-Francorchamps;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRÊTE :

- Article 1. Les samedi 30 juin 2018, de 12 h.00 à 16 h.00, la route du Fagnou, du carrefour avec le chemin du Fy (Ferme Foguette) au rond-point de Ster, sera fermée et réservée à l'organisation de la course "accélération-demo".
- Article 2. La signalisation sera placée par le demandeur conformément aux dispositions du Code de la Route et de l'arrêté ministériel du 07.05.1999. Les dispositions de l'Ordonnance générale de Police administrative relatives à l'utilisation privative de la voie publique et à l'exécution des travaux sur la voie publique doivent être respectées.
Les signaux devront être masqués ou enlevés dès que leur présence ne sera plus justifiée.
- Article 3. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.
- Article 4. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux Services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 04.06.2018

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.